

Ces 2 jours :

- accompagnement des prévenus au tribunal
- restauration
- stands d'information au centre de conférences



Offre et demande d'hébergement les 25 et 26 février :

Odile : 06 78 33 89 84

hebergement.procesorleans@laposte.net

Renseignements :

Comité de soutien aux faucheurs d'OGM de Pithiviers
c/o Les Naturalistes Orléanais

64 route d'Olivet

45100 Orléans

soutienfaucheurs.pithiviers@laposte.net

UN MORATOIRE POUR UN PRINTEMPS SANS OGM

Venez nombreux

**les 26 et 27 février 2007
à Orléans**

**Soutenir la désobéissance civile
des 32 faucheurs volontaires de Villereau
lors de leur procès**

Les faits

Le 14 août 2006, 32 Faucheurs Volontaires ont neutralisé une parcelle d'essai de maïs GM de Monsanto. Ils ont revendiqué collectivement et nominativement cette action et comparaitront au Tribunal Correctionnel.

16 d'entre eux sont également poursuivis pour refus de prise d'empreinte génétique.



**Participer aux Etats Généraux sur le moratoire
Au Centre de Conférences**

Organisés par :

Agir Pour l'Environnement - les Amis de la Terre - ATTAC
le Collectif des Faucheurs Volontaires – le Collectif 45 sans OGM
le Comité de Soutien 63 – le Comité de Soutien aux faucheurs de Pithiviers
la Confédération Paysanne
Fédération Nationale d'Agriculture Biologique - Greenpeace
Nature et Progrès – Semences Paysannes – Vigilance OGM 36.

UN MORATOIRE POUR UN PRINTEMPS SANS OGM

Malgré le peu d'intérêt manifesté par les paysans pour les cultures commerciales GM en France et en Europe en dehors d'une minorité d'entre eux en Espagne, les sociétés semencières et quelques transgéniculteurs irresponsables comptent sur l'opacité sur le terrain et le flou juridique actuel pour faire de 2007 une année clé pour les cultures commerciales OGM.

→ Parce que les candidats à la production d'OGM souhaitent profiter de l'absence d'une véritable loi protectrice pour s'exonérer de leurs responsabilités face aux contaminations qu'ils souhaitent provoquer délibérément dans les champs et les récoltes des autres agriculteurs en abusant de leur droit de propriété,

→ Parce que l'absence d'un moratoire français interdisant les cultures de maïs OGM avant les semis du printemps 2007 rendrait les gouvernants actuels complices de ce coup de force du fait accompli,

→ Parce que plusieurs décisions européennes favorables en 2005 et 2006 aux mesures de moratoire prises par un certain nombre de pays membres et particulièrement celle concernant l'Autriche le 18 décembre dernier (votée par la France), montrent que ce moratoire est possible,

→ Parce que 2007 sera l'année de la réévaluation nécessaire au renouvellement des premières autorisations de dix ans accordées en 1998 au maïs Mon 810 (seul cultivé en Europe) et que de nouvelles données scientifiques connues sont suffisantes pour refuser ce renouvellement,

→ Parce que de nombreux éléments issus d'études scientifiques récemment produites au séminaire OGM INRA-ANR en décembre à Paris démontrent l'impossibilité de faire coexister les cultures OGM et non-OGM,

→ Parce que la désinformation permanente des pro OGM sur l'augmentation des surfaces de cultures OGM, qui ne représentent que 7 % des terres arables, ne justifie pas que l'Europe abandonne la dernière chance qu'elle possède de pouvoir répondre à la demande de la majorité des consommateurs pour des produits non OGM,

Nous disons :

**« L'IMPOSSIBLE COEXISTENCE
DANS LE CADRE DES PAYSAGES AGRICOLES FRANÇAIS
APPELLE UN MORATOIRE SUR LES CULTURES DE MAÏS GM
AVANT LES SEMIS DU PRINTEMPS 2007 »**

C'est pourquoi vous êtes invités à venir participer

**Aux premières rencontres
DES ETATS GENERAUX DU MORATOIRE
lieu d'échanges et de réflexion les 26 et 27 février 2007
au Centre de Conférences
à Orléans**

afin :

- d'interpeller le Gouvernement
- de lancer dans le débat électoral un appel solennel à la sauvegarde des systèmes agraires durables existants et de la biodiversité cultivée.

ETATS GENERAUX DU MORATOIRE

LUNDI 26 FEVRIER

1 - Plénière : les arguments du moratoire 10 h à 12h30

1 - L'impossible coexistence et la demande des consommateurs :

Une filière sans OGM : la seule filière d'avenir

2 - La mise en œuvre immédiate du moratoire est possible : ses appuis juridiques

• Cultures, essais et importations :

- Le cadre juridique de l'évaluation, les directives 90/220 et 2001/18, la décision du Conseil de l'Environnement sur le moratoire autrichien.

- Les carences de l'évaluation sur la santé et l'environnement, les arguments scientifiques postérieurs à l'autorisation (art 23 de la directive 2001/18), le rapport en défense de l'UE à l'OMC.

• Cultures et essais : L'impossible coexistence, la place des systèmes agraires régionaux dans l'évaluation de l'environnement (art 23), la protection des cultures et produits non OGM (art 26 bis de la directive 2001/18)

• Semences : l'irréversibilité de l'augmentation exponentielle des contaminations dans la semence

2 - Ateliers simultanés : 15h à 18h30

Atelier 1 : santé et environnement : l'absence de réelle évaluation dans les procédures d'autorisation

Atelier 2 : coexistence ou protection des systèmes agraires régionaux, des semences et des ressources génétiques.

Atelier 3 : consommation, une Europe sans OGM pour un marché sans OGM

Chaque atelier travaille selon la grille suivante :

1) L'obtention du moratoire :

- argumentaire scientifique, juridique, politique, sur les cibles prioritaires à convaincre (élus, tribunaux, paysans, opinions...),

- un calendrier d'actions pour obtenir le moratoire

2) L'évaluation pendant le moratoire :

- Rappel des études et constats actuels

- Propositions pour de nouvelles études et recherches pendant le moratoire

- Approfondissement des alternatives

MARDI 27 FEVRIER

3 - Plénière : comment gagner le moratoire ? 10h à 12h

Restitution des ateliers, débat -

- pour un moratoire sur :

- le maïs MON 810 avant semis 2007

- les essais 2007

- les autres cultures

- les importations

- pour des semences sans OGM

- partir d'un moratoire français pour aller vers un moratoire européen

Plénière : **Appel pour un moratoire – Calendrier d'actions
14h30 à 16h**